

# ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

## DFGSM2 : Année universitaire 2021-2022

### ✓ PREAMBULE

Le présent règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFGSM2 à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris pour l'année universitaire 2021-2022. Ceci comprend des étudiants antérieurement inscrits en PASS ou L.AS1 à l'Université de Paris, les étudiants admis par passerelle (L.AS2 et L.AS3, passerelles nationales), et les étudiants admis au titre de conventions particulières (telle l'Université de Corte).

L'année de DFGSM2 santé s'inscrit dans le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la deuxième année :

PASS/L.AS1 : Semestres 1 & 2 = 60 crédits ECTS

DFGSM2 : Semestres 3 & 4 = 60 crédits ECTS

DFGSM3 : Semestres 5 & 6 = 60 crédits ECTS

### ✓ ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET PRATIQUES

**Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE du tronc commun et UE libres obligatoires).** Ils peuvent prendre la forme d'un e-learning, notamment sous forme de courtes vidéos indépendantes (capsules) ou d'enseignements simultanés, sous forme de cours magistraux, d'enseignements dirigés (ED), d'ateliers de questions/réponses, d'apprentissage par problème (APP), de séances de révision, ou de travaux pratiques (TP).

Les notes prises en cours par les étudiants et distribuées, sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs, et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

**La formation comprend également des stages hospitaliers (initiation aux soins infirmiers et sémiologie), ainsi qu'un apprentissage de la sémiologie sur les plateformes de simulation iLumens.**

L'enseignement en ED se fait par groupe d'étudiants, qui sont constitués par la scolarité en début de semestre. **Tout changement de groupe doit faire l'objet d'une demande préalable et motivée à la scolarité, avec présentation de justificatifs.** Aucune modification de groupe ne peut se faire au moment des ED par décision propre de l'étudiant.

**Tout justificatif d'absence aux enseignements ou en stage doit parvenir à la scolarité, au plus tard dans les 48 heures suivant l'absence, pour être prise en compte (certificats médicaux...).**

## I- PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

### A- UE DU TRONC COMMUN

**L'examen de session 2 sera identique à celui de la session 1 en terme de durée et de type d'examen.**

#### Présentation générale

Sem 1	Intitulé	Durée d'enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal / Sous-épreuves	Durée
Evaluation au demi-semestre 1						
UE2	BCT <sup>1</sup>	9H CM	3	A. Cazes D. Damotte	Epreuve unique QI et/ou DP	30 min
UE5	Sémiologie (2 ECUE : Sémio adulte - Sémio pédiatrique.)	4,5H TD	3	B. Terrier L. Martinerie	1 épreuve par ECUE : QI et/ou DP	1H au total
UE4	Imagerie	17H CM	3	L. Hyafil M. Ronot	Epreuve unique QI et/ou DP	30 min
Evaluation en fin de semestre 1						
UE9	Pharmacologie générale	12H CM 4H TD	3	F. Kaguelidou L. Chouchana	Epreuve unique QI et/ou DP	1H
UE1	BCBGM <sup>2</sup>	4,5H TD 48H CM	3	H. Blons A. de Reynies J. Lehmann Che K. Ea C. Ottolenghi E. Tournier	Epreuve unique QI et/ou DP	1H30
UE6	Cardio-vasculaire (3 ECUE : Sémio / Physiologie Pharmaco / HAE <sup>3</sup> )	33H CM 10,5H TD	5	RM. Bruno JG. Dillinger	1 épreuve par ECUE : QI et/ou DP	1H au total
UE7	Pneumologie (3 ECUE : Sémio / Physiologie Pharmaco / HAE <sup>3</sup> )	19,5H CM 12H TD	4	C. Delclaux I. Fajac	1 épreuve par ECUE : QI et/ou DP	1H au total
Initiation au Parcours Recherche	Epreuve unique	35H CM 35H TD	6	F. Pages J. Le Goff H. Cavé	Epreuve unique	1H

Sem 2	Intitulé	Durée d'enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal / Sous-épreuves	Durée
Evaluation au demi-semestre 2						
UE8	Psycho. médicale	12H CM	3	P.A. Geoffroy C. Buffel du Vaure	Epreuve unique QI et/ou DP	30 min
UE3	Hémato	11H CM 10H TD	3	N. Ajzenberg D. Helley	Epreuve unique QI et/ou DP	1H
Evaluation en fin de semestre 2						

<b>UE10</b>	Digestif	29H CM 16,6 TD	4	G. Malamut V. Rebours	Epreuve unique QI et/ou DP	1H30
<b>UE11</b>	EndDiabNut (3 ECUE : Endocrinologie / Diabétologie / Nutrition )	42H CM 6H TD	3	N. de Roux F. Joly E. Larger	1 épreuve par ECUE : QI et/ou DP	1H30 au total
<b>UE12</b>	DevReproGyn (2 ECUE: Anatomie- Histologie / Sémio Physiologie Pharmacologie)	27H CM 4,5H TD	3	JC. Dupont O. Sibony	1 épreuve par ECUE : QI	1H au total
<b>UE13</b>	Immuno	23H CM 6H TD	3	H. Moins F. Pages	Epreuve unique QI et/ou DP	1H
<b>UE14<sup>5</sup></b>	Anglais	22H CM	3	C. Henkel H. Rivaud A. Labruyere	Epreuve unique Oral 40% et Ecrit 60%	1H
<b>UE Libre</b>	- ECO - UE PIR <sup>4</sup> - Enseignement libre UP	Cf tableau ECO Cf tableau PIR	4	Cf tableau ECO Cf tableau PIR	Cf tableau ECO Cf tableau PIR	Cf tableau ECO
<b>Stage sémiologie</b>			4			

<sup>1</sup> Biopathologie Cellulaire et Tissulaire (Anatomopathologie et Biologie Cellulaire)

<sup>2</sup> Bases Cellulaires Biochimiques et Génétiques des Maladies

<sup>3</sup> Se: Sémiologie Phy / Physiologie Phar: Pharmacologie / HAE: Histologie Anatomopathologie Embryologie Anat : Anatomie Img: Imagerie

<sup>4</sup> Pour les étudiants en parcours recherche au semestre 2, l'UE validée crédite 6 ECTS

<sup>5</sup> UE14 enseignée sur l'année. Examen terminal au semestre 2 sous forme d'un oral et épreuve écrite.

QI : Questions isolées (question à réponses multiples (QRM) – question à réponse unique (QRU) – question à meilleure réponse (QMR) - Zonage – test de concordance de script (TCS) – question à réponse ouverte et concise (QROC) – question à réponse ouverte et longue (QROL) – KFP)

DP : Dossiers Progressifs

### Référentiel

Chaque UE du tronc commun devra mettre à disposition des étudiants en début du semestre correspondant un document écrit reprenant l'ensemble du contenu pédagogique théorique de formation dispensé.

### Enseignements Dirigés

Certaines UE proposent une formation sous forme d'Enseignements Dirigés (ED). Ces ED sont obligatoires et feront l'objet d'un contrôle de présence, sous la forme de la participation effective à des tests de connaissance en cours d'ED, effectués à partir du matériel de l'étudiant (téléphone, ordinateur portable). Ces tests n'entreront pas dans la note de l'UE mais permettent à l'étudiant de s'autoévaluer.

La présence aux ED et les notes obtenues aux tests lors des ED seront transmises aux jurys pour aide à la décision le cas échéant.

Les étudiants doivent se munir du matériel technique nécessaire pour chaque ED.

## B- UE LIBRE OBLIGATOIRE

Les étudiants doivent valider 1 UE libre obligatoire par année universitaire. Ces UE libres obligatoires répondent à plusieurs aspects de la formation initiale :

- un approfondissement des connaissances fondamentales
- une approche bien-être avec exercice pratique
- une ouverture à d'autres disciplines, telles le cinéma, l'histoire, les SHS...
- ou encore des actions de formation libres avalisées par les instances universitaires

En DFGSM2, l'enseignement libre obligatoire se déroule durant le semestre 2, et peut prendre la forme :

- d'un enseignement complémentaire optionnel (ECO) - Cf tableau récapitulatif
- d'une UE de recherche, dans la continuité de l'Enseignement d'Initiation à la Recherche du 1<sup>er</sup> semestre - Cf tableau
- d'une UE librement choisies au sein de l'université ou hors de l'université qui peuvent concerner des disciplines non strictement médicales et permettent ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des double-cursus. Cette UE libre peut prendre la forme d'une UE engagement étudiant, dans la limite d'une UE engagement par cycle de formation, soit au maximum une UE engagement pour l'ensemble des deux années du DFGSM. Quelle que soit la nature de l'UE libre, l'étudiant doit déposer sa demande auprès de l'UFR de médecine puis auprès de l'UFR d'accueil pour obtenir l'autorisation de suivre l'enseignement et s'inscrire. Dès réception des résultats définitifs de l'UFR, l'étudiant doit fournir l'attestation de validation de l'UE.

L'enseignement optionnel fera l'objet d'une campagne d'inscription. Aucune modification d'inscription ne pourra être effectuée au décours de cette campagne.

L'ECO « Apprendre autrement » est dispensé au S1 mais validera l'UE libre obligatoire de S2.

### Liste enseignements optionnels Semestre 2

Titre EC	Responsable	Volume horaire	ECTS	Contrôle des connaissances	Durée d'examen	Capacité d'accueil	Semestre
<b>Anthropologie médicale à l'usage des médecins</b>	M-R. Moro	15h	4	25% sur la présence 75% sur une évaluation orale finale	1h	50	S2
<b>Apprendre autrement</b>	E. Macintyre V. Nagy	15h	4	70% Présence obligatoire 30% QROC	2h	80	S2
<b>Activités Physiques, Sportives, Artistiques et Santé</b>	P. Decq, P. Zerr, A. Yelnik, T. Barriere	20h 2 demies-journées de pratique	4	Partie pratique : présence (obligatoire) si présentiel possible 30%  Partie théorique : Contrôle continu (QCM contenus dans les modules vidéos) 50% présence TP (obligatoire) si présentiel possible 20%	30 min	170	S2

<b>Debating in English</b>	B. Berna	36h	4	assiduité, participation active aux ateliers, prise de responsabilité dans le cadre des débats Session 2 : identique un oral	30 min	<b>20</b>	<b>S1 et S2</b>
<b>Dessin scientifique</b>	R. Khonsari	15h	4	Présentation orale d'un dessin préparé par chaque étudiant durant le module, devant un jury mixte d'enseignants de l'Ecole Estienne et de médecins.	10 min	<b>10</b>	<b>S2</b>
<b>Enjeux Climat Santé</b>	F. Brunet-Possenti	16h	4	Présence 30% Présentation poster 70% rédaction d'un mémoire sur un des sujets de l'UE	-	<b>17</b>	<b>S2</b>
<b>Ethique de la médecine au cinéma</b>	C. Lefève	25h	4	Contrôle continu (exposé oral ou écrit) : 30% de la note globale Examen rédactionnel final : 70 % de la note globale	1H30	<b>33</b>	<b>S2</b>
<b>Formation avancée Tutorat</b>	F. Mouton-Liger	?	4	Examen écrit	45 mn	<b>45</b>	<b>S2</b>
<b>Gestion des conflits</b>	B. Granger	15h	4	Présence et la qualité de la participation aux jeux de rôles.	15 min	<b>20</b>	<b>S2</b>
<b>Histoire de la Médecine</b>	C. Harel	18h	4	Epreuve écrite	1h	<b>200</b>	<b>S2</b>
<b>Histoire de la médecine au travers de la santé publique</b>	A. Leplège, C. Alberti	15h	4	Dossier	-	<b>16</b>	<b>S2</b>
<b>Langue des signes 1</b>	M. Le Bras	28h	4	25% présence 75% évaluation orale	20 min	<b>15</b>	<b>S2</b>
<b>Médecine et société ENS (Représentation du corps)</b>	R. Khonsari	15h	4	Présentation orale d'une question parmi une liste établie à l'avance, par groupes de deux étudiants.	10 min	<b>10</b>	<b>S2</b>
<b>Morpho anatomie</b>	S. Baltti, C. Vacher	?	4	QROC	30 min	<b>35</b>	<b>S2</b>
<b>Rencontrer un malade mental : la littérature au service de la rencontre</b>	Anne Revah-Levy	14h	4	Oral	15 min	<b>30</b>	<b>S2</b>

<b>Sensibilisation à l'observation des bébés</b>	B. Golse	30h	4	Assiduité et participation active Contrôle continu	-	<b>20</b>	<b>S2</b>
<b>Transmission de l'information et pédagogie en santé</b>	E.Cognat	12h30	4	Sur conduite et rendu de projet uniquement	-	<b>16</b>	<b>S2</b>

**\* ATTENTION : la validation du C2i santé est obligatoire entre le DFGSM2 et la fin du DFASM2**

<b>RAN remise à niveau en anglais **</b>	C.ARNAUD-HENKEL	20h	2	60% contrôle terminal 40% Contrôle continu	1h	** 20	?
--	-----------------	-----	---	---	----	----------	---

\*\* Cet enseignement est adressé à une partie des étudiants. La liste des étudiants devant participer à cet enseignement est communiquée par la scolarité en début d'année universitaire. Les étudiants suivant cet enseignement sont dispensés d'une UE libre.

### Liste des Parcours d'enseignements de Recherche de Semestre 2

<b>Intitulé</b>
Parcours recherche 6 ECTS*
Biologie cellulaire
Génétique
Santé Publique
Pharmacologie/Physiologie
Oncogénèse
Ethique en Santé
Imagerie
Circulation, hémostase et vaisseaux
Neurosciences
Microbiologie
Immunologie

\*L'offre pédagogique du Parcours d'Initiation à la Recherche au Semestre 2, dans sa forme et dans les capacités d'accueil, pourra faire l'objet d'ajustements en fonction du nombre d'étudiants qui choisiront le PIR en Semestre 2 et de leur choix d'UE. Cf : plus de détails : règlement des études du parcours d'initiation à la recherche.

Les UE du parcours d'initiation à la recherche permettent la validation de l'UE libre obligatoire. Les éléments réglementaires propres au parcours recherche, incluant le stage de recherche, n'entrent pas dans la maquette du DFGSM et font l'objet de règlements propres.

### C- APPRENTISSAGE DE LA SEMIOLOGIE AU CENTRE DE SIMULATION

L'apprentissage de la sémiologie au DFGSM2 comprend un module de formation théorique, une formation pratique sur site hospitalier sous la forme de 4 rotations cliniques (cf. infra), et 3 ateliers de formation sur les plateformes de simulation, à raison de 3 ateliers d'une demi-journée, soit 12 heures d'enseignement. Ces formations sont obligatoires et validées par l'attestation de présence.

Les seules absences justifiées sont les absences pour les raisons suivantes :  
arrêt maladie (certificat demandé) - hospitalisation (bulletin de situation  
demandé) - décès d'un proche (certificat de décès demandé)

Les ateliers se déroulent dans le cadre du règlement de fonctionnement de la plateforme en annexe.

#### **D- STAGES (se référer à la charte des stages en annexe)**

Au cours de l'année de DFGSM2, les étudiants bénéficieront de deux stages de formation pratique :

- un stage d'initiation aux soins infirmiers, sous la forme d'un stage de 3 semaines temps plein ;  
faisant l'objet d'une évaluation de fin de stage par domaines de compétences effectuée par les  
maîtres de stage, et renseignée dans une fiche de validation que l'étudiant doit transmettre au  
service de la scolarité avant le 15 octobre de l'année en cours selon les modalités qui seront  
indiquées par le service.
- un stage de sémiologie sous la forme de 21 séances réparties en quatre rotations :
  - Cardiologie, Pneumologie, Endocrinologie : 10 séances
  - Neurologie et Appareil locomoteur : 5 séances
  - Appareil digestif (Hépto-Gastroentérologie et Chirurgie Digestive) : 3 séances
  - Pédiatrie : 3 séances

Une évaluation pratique sera organisée à l'issue de chaque rotation (note sur 20). Le carnet de stage dûment renseigné et émargé par les maîtres de stage devra être déposé au service de la scolarité avant le 27 mai pour validation de la formation pratique en session 1. La validation du stage prendra en compte la note aux 4 évaluations pratiques et la présence au stage. Le parcours de stage est validé d'emblée si chacune des rotations est validée séparément. Dans le cas contraire, il revient au jury de session 1 de décider de la validation (Admis par Décision de Jury - ADJ) ou de l'invalidation (AJ) et, le cas échéant des modalités de rattrapage.

Un stage de DFGSM2 non validé en cours d'année devra l'être en période de congés universitaires sur demande de l'étudiant et après accord du Doyen ou de son représentant. Pour le stage infirmier, le stage de rattrapage se fera avec la promotion d'étudiant de l'année antérieure, sans que l'étudiant puisse prétendre participer au choix de stage infirmier suivant le rang de classement à l'année de PASS ou LAS.1.

## **II- DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **A- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS EN DOUBLE CURSUS MEDECINE SCIENCE ET AUX ETUDIANTS ERASMUS « SORTANTS »**

Elles concernent les étudiants régulièrement inscrits en cursus Médecine-Sciences (UP, Ecole de l'Inserm et Médecine-humanités/ENS) et aux étudiants Erasmus « sortants ». En cas de double cursus autre, l'étudiant souhaitant bénéficier de ces dispositifs. L'étudiant doit se signaler au Service Scolarité de son année (dispense intégrale, dispense de cours ou dispense d'examen) avant le 30 septembre et sa

demande sera étudiée par le doyen. Les dérogations accordées sont les suivantes :

- Dispense de l'UE Initiation à la Recherche du S1 et de l'UE libre obligatoire du S2
- Dispense d'UE d'anglais
- Aménagement des stages de sémiologie (discuté individuellement tel le rapprochement lieu du laboratoire de recherche ou d'enseignement)
- Participation aux ED non obligatoire

## **B- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS PASSERELLE**

Les étudiants admis en DFGSM2 par passerelle, et ayant un parcours antérieur de recherche scientifique avec validation d'un Master 2 ou d'une Thèse d'université, pourront être dispensés de l'UE Initiation à la Recherche du semestre 1 mais non de l'UE libre obligatoire du semestre 2. Si tout ou partie de leur parcours de recherche a été effectué en pays anglophone et qu'ils font valoir un niveau C2 de langue anglaise, ils seront également dispensés de l'enseignement d'anglais du DFGSM2. Les étudiants admis en DFGSM2 par passerelle, et étant diplômés en soins infirmiers, seront dispensés de stage d'initiation aux soins infirmiers. Aucune autre dispense n'est prévue réglementairement.

## **C- DISPOSITIONS PARTICULIERES ACCORDEES AUX ETUDIANTS REDOUBLANTS**

### ***Crédits***

Les étudiants redoublant le DFGSM2 en 2021-2022 et qui ont validé tous leurs stages en tant que primant se voient donner la possibilité de suivre et passer les évaluations d'enseignements de DFGSM3 du programme 2021-2022, dans la limite maximale de 4 enseignements du DFGSM3 (UE du tronc commun ou UE libre obligatoire uniquement sur les places restantes après choix des étudiants inscrits en DFGSM3), qu'ils peuvent répartir librement sur les deux semestres, et sans dépasser 7 UE à valider au total sur l'année (cumul des UE à repasser au titre du redoublement DFGSM2 + UE en crédits de DFGSM3).

### ***Exemple***

Un étudiant ayant 5 UE du DFGSM2 à repasser au titre du redoublement pourra s'inscrire à 2 UE au maximum au titre des crédits, un étudiant ayant 3 UE ou moins du DFGSM2 à repasser au titre du DFGSM2 pourra s'inscrire à 4 UE maximum au titre des crédits.

Les UE du DFGSM3 validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit en DFGSM3. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE choisies est compatible avec le planning d'enseignement de l'année de DFGSM2 où il est régulièrement inscrit. L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires.

Les étudiants triplants sont soumis aux mêmes règles que les redoublants, sans dépasser la limite de 4 UE en crédit sur l'ensemble des années passées en DFGSM2.

Pour l'inscription au parcours optionnel de DFGSM3 (ECO ou UE de recherche dans la continuité du PIR) au titre des crédits, l'inscription se fera après la campagne d'inscription du DFGSM3, sur les places restantes disponibles après le choix des étudiants inscrits en DFGSM3. Pour des questions d'organisation logistique, les UE du tronc commun comportant des ED ne peuvent être pris pour crédit que par les étudiants qui n'ont pas d'UE du DFGSM2 avec ED à repasser le semestre correspondant.

Il ne peut être garanti à l'étudiant que l'examen du ou des UE et ECO de DFGSM3 où il s'est inscrit ne soit pas concomitant d'un examen de DFGSM2 qu'il lui reste à valider. Il devra dans ce cas passer l'examen soit en session 2 (sous cette même réserve), soit lorsqu'il sera inscrit en année de DFGSM3.

### ***Capitalisation pour les étudiants redoublant le DFGSM2 en 2022-2023***



A l'issue de l'année universitaire 2021-2022, les étudiants redoublant garderont le bénéfice, s'ils ont été validés, des UE d'enseignement théorique, des formations obligatoires et du stage d'initiation aux soins infirmiers. Seuls les ECUE et les stages cliniques de sémiologie ne sont pas capitalisables.

### **Correspondances de validation d'UE modifiées entre 2020-2021 et 2021-2022 pour les étudiants redoublants :**

Les ECUE Physiologie et Pharmacologie des UE6 et UE7, distincts en 2020-2021, ont été fusionnés dans la maquettes d'enseignement 2021-2022 du DFGSM2.

Si les deux anciens ECUE ont été validés en 2020-2021, l'ECUE fusionné Physio-Pharmaco est d'ores-et-déjà validé et n'a pas à être repassé.

Si les deux ou un seul des deux ECUE de Physiologie et de Pharmacologie n'ont ou n'a pas été validé en 2020-2021, l'ECUE fusionné Physio-Pharmaco doit alors être intégralement repassé en 2021-2022.

L'UE 12 Dev.Repro.Gyn. décomposée en 5 ECUE en 2020-2021, est décomposée en 2 ECUE en 2021-2022.

Aussi, seule la validation des anciens ECUE constituant un ECUE fusionné en 2021-2022 permet la validation de facto de ce dernier (à savoir Anatomie + Histologie / Sémiologie Physiologie + Pharmacologie).

## **III- EVALUATION DES CONNAISSANCES – MODALITES**

### ***Présentation générale***

L'évaluation des connaissances se fait sous la forme d'examens terminaux, au cours de deux sessions administratives, la session 2 constituant la session de rattrapage des UE non validées en session 1.

La session 1 s'organise en deux semestres, qui comprennent chacun deux périodes d'examens, une à mi-semestre (Novembre pour le semestre 1 et Mars ou Avril pour le semestre 2) et une en fin de semestre (Janvier pour le semestre 1 et Juin pour le semestre 2). Chaque semestre de formation fait l'objet d'un jury, qui se réunit pour valider l'ensemble des résultats obtenus à mi-semestre et en fin de semestre. Les étudiants ajournés à une ou plusieurs UE de session 1 sont autorisés à passer les épreuves de session 2 qui se tiennent sur une seule période fin août début septembre.

A l'issue des examens de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats de cette session et définir l'admission globale à l'année de formation.

Les délibérations du jury (notes et décisions de validation) sont communiquées aux étudiants après la tenue de chaque jury. Chaque UE du tronc commun est validée séparément. Les UE ne se compensent pas entre elles mais sont capitalisables en cas de redoublement du DFGSM2. L'UE libre obligatoire est également capitalisable.

### **➤ LA CONVOCATION**

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet sur site universitaire ou par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

### **Format d'évaluation**

La formalisation du sujet d'examen se fait sous la responsabilité des coordinateurs d'UE. Il prend la forme de questions isolées (QROC, QCM, QROL, Zonage, Question à meilleure réponse) ou de Dossiers Progressifs (DP) clinico-biologiques regroupant plusieurs questions. Les épreuves devront comprendre au minimum une question ouverte par sous-épreuve (QROC ou QROL). La durée des épreuves terminales écrites prend en compte un temps par question isolée hors QROL (éventuellement regroupées sous forme de DP) entre 1min et 1min30 et un temps par QROL entre 5 et 10 minutes.

L'évaluation repose sur le contenu pédagogique du référentiel, mais peut prendre la forme d'une restitution de connaissances pures, de questions de synthèse ou d'exercices appliqués, tels qu'ils peuvent être abordés en ED en particulier.

### **Correction des épreuves - Jury**

La correction des épreuves se fait sous la responsabilité des responsables d'UE qui transmettent leurs notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après la session 1 de chaque semestre et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le directeur de l'UFR et comprend les responsables de chaque UE. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence a posteriori. En cas de procédure disciplinaire décidée par le jury, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

### **Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1**

Une UE est validée d'emblée (pré jury) à la session 1 en cas de moyenne générale à l'UE supérieure ou égale à 10/20 (12/20 pour l'UE5 de sémiologie), sans note à une ECUE (sous-épreuve de l'UE correspondante) inférieure à 8/20 (10/20 pour l'UE5).

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la participation effective aux ED et les éventuelles notes obtenues aux tests lors des ED, et prend, pour chaque UE concernée, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO) ou d'admission par décision de jury (ADJ).

**RENO (Report de Note)** - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages et des UE qu'il devait passer en session 2). L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les matières RENO s'il le souhaite. Dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.

En cas d'invalidation à la session 1 avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant repasse en session 2 les ECUE auxquels il a eu une note inférieure à 9/20.

En cas d'invalidation à la session 1 avec une moyenne générale inférieure à 10/20, l'étudiant repasse en session 2 les ECUE auxquels il a eu une note inférieure à 10/20.

Pour la sémiologie, en cas d'invalidation à la session 1, l'étudiant passe en session 2 les épreuves des ECUE où il a eu moins de 12/20.

Une UE est validée d'emblée (pré jury) à la session 2 en cas de moyenne générale à l'UE supérieure ou égale à 10/20 (12/20 pour l'UE5), sans note à une ECUE de l'UE correspondante inférieure à 8/20 (10/20 pour l'UE5).

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la participation effective aux ED et les éventuelles notes obtenues aux tests lors des ED, les notes de stage et les rapports de la CRDE (Commission Relayant les Difficultés des Etudiants). Cette commission, présidée par le Doyen de l'UFR est composée d'enseignants et de représentants des étudiants parmi les élus aux instances de l'UFR et

se réunit avant le jury de session 2. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE. Le jury peut également prononcer une dette d'UE, voyant l'étudiant autorisé à s'inscrire en DFGSM3 avec une UE non validée, qu'il devra valider en DFGSM3. Les UE validées sont définitivement acquises (capitalisables).

### ***Consultation des copies et accès à la correction***

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. (ATTENTION les étudiants verront leurs notes brutes sans post-traitement, puis sa note après traitement éventuellement différente, en sachant que sa note/résultat pourra encore être différente après le jury). Une correction détaillée des épreuves rédactionnelles (QROC et QROL) sera mise à disposition des étudiants.

### ***Validation d'année***

A l'issue de la session 2, sont autorisés à s'inscrire en DFGSM3 : les étudiants ayant validé au moins 60 ECTS et reçus à toutes les UE et formation obligatoire du DFGSM2 et ayant validé tous les stages (stage d'initiation aux soins infirmiers et stage de sémiologie) du DFGSM2. Les étudiants ne peuvent pas s'inscrire en année supérieure s'ils n'ont pas validé l'ensemble des UE, stage et formations (hors situation particulière de dette). Pour les étudiants ayant pris des crédits, la validation des UE du DFGSM3 n'est pas obligatoire pour l'inscription en DFGSM3. Les ECTS validés dans le cadre des UE du PIR et de l'engagement étudiant (qui permet l'acquisition de 6 ECTS) en plus des 60 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude.